

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Date de la convocation
01 06 2012

Date d'affichage
01 06 2012

2012-06-06
Décision Modificative
N° 1/2012

L'an deux mille douze

Et le Six Juin

à Dix Sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

G.BARO (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BOUTES** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.OLMOS** (CdC Minervois).

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/06/12

Objet : Décision Modificative N°1/2012

Afin d'ajuster le budget de l'exercice en cours, il convient d'inscrire en augmentation de crédits :

- En recettes de fonctionnement, les recettes supplémentaires, à reporter pour 610.796 €,
- En dépenses de fonctionnement :
 - le report du résultat 2011, soit 356.804,12 €,
 - des dépenses supplémentaires en subventions aux personnes privées, pour 171.986 €,
- En recettes d'investissement, les restes à réaliser 2011, soit 89.323 €,
- En dépenses d'investissement, le report du résultat 2011, soit 76.622,42 €.

Section	Chap.	Désignation	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
F	002	Excédent antérieur reporté	356.804,12 €	
F	6572	Subventions équipement personnes privées	171.986 €	
F	7471	Participations Etat		163.425 €
F	7472	Participations Région		100.775 €
F	7473	Participations Département		95.092 €
F	7475	Participations EPCI		32.485 €
F	7477	Participations Europe		219.019 €
TOTAL			528.790,12 €	610.796 €

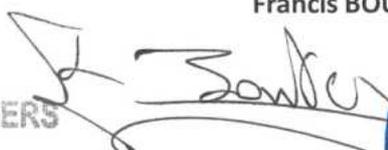
Section	Chap.	Désignation	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
I	001	Solde d'investissement reporté	76.622,42 €	
I	7473	Participations Département		3.935 €
I	7475	Participations EPCI		24.000 €
I	7477	Participations Union Européenne		61.388 €
TOTAL			76.622,42 €	89.323 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur la décision modificative n° 1/2012 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte la décision modificative n° 1/2012 et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 06 juin 2012.

Le Président,
Francis BOUTES




SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques